

Vous êtes personnel hors soins aux HCC :

- si vous présentez des symptômes évocateurs de COVID 19, contactez téléphoniquement votre supérieur hiérarchique pour la conduite à tenir. En fonction de votre poste, il définira un confinement à domicile de 08-10 j par rapport au début de vos symptômes (arrêt de travail et surveillance de votre état de santé auprès de votre médecin traitant). Il vous fera bénéficier d'un prélèvement COVID 19 s'il est nécessaire pour votre poste.
- Si vous avez bénéficié d'un dépistage pour la recherche de COVID-19. Les résultats du test vous seront transmis dans les 24-36 h. En attendant ces résultats il vous est demandé de ne pas retourner travailler.

### **En cas de test négatif**

Vous pourrez retourner travailler si votre état de santé le permet en respectant les mesures d'hygiène « standard » :

- port de masque de soins si symptomatologie respiratoire et/ou rhino-conjonctivale et systématique en période d'épidémie grippale. Ne pas se rendre au self pendant toute la durée de ces symptômes.
- hygiène des mains fréquente et rigoureuse et port de masque si nécessité au poste.

### **En cas de test positif**

Vous devez en informer votre supérieur hiérarchique puis :

- **Contact** votre médecin traitant (initialement par téléphone), si vous devez vous y rendre pour consulter, veiller à vous présenter en portant un masque de soins. Celui-ci établira un arrêt de travail de 08 ou 10j et antidaté à la date du prélèvement.

- **Respecter les recommandations suivantes :**

#### **1. Surveillance de votre état de santé**

Surveillance de la température biquotidienne

En cas d'aggravation de votre état de santé avec apparition des signes respiratoires (6-7<sup>éj</sup>) ; Appeler immédiatement votre médecin de soin ou traitant ou le SAMU-Centre 15 en l'absence du médecin traitant ou en cas de signes de gravité avérés.

#### **2. Confinement**

Doit être réalisé dans une pièce dédiée, bien aérée. Elle vise à minimiser les contacts entre personnes et limiter la contamination des surfaces dans le logement. Cette pièce doit être aérée trois fois par jours ainsi que le reste du lieu de vie

Si plusieurs WC sont disponibles un doit être dédié. En cas de WC partagé une hygiène stricte doit être respectée (nettoyage eau de javel ou avec des lingettes désinfectantes).

#### **3. Port du masque**

Le port masque de type chirurgical/ de soins permet de réduire la diffusion des particules potentiellement infectieuses. Il protège les personnes qui vous entourent mais également l'environnement. Il doit être porté systématiquement en cas de contact.

En sus du port du masque, vous devez respecter une distance de sécurité de deux mètres sans contacts directs.

#### 4. **Lavage des mains**

La réalisation avec une rigueur absolue des gestes d'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique (en particulier avant de porter les mains au visage) ou par lavage au savon six à 8 fois par 24 H au minimum.

#### 5. **Surfaces de contact**

Certaines surfaces sont susceptibles d'être un vecteur de contamination et doivent être régulièrement désinfectées (smartphone, poignées de portes ...)

#### 6. **Conseils pour le linge et les draps**

Dans la mesure du possible, vous devez réaliser personnellement les opérations.

Ne pas secouer les draps et le linge.

Transporter les draps et le linge à laver dans la machine à laver le linge sans dépose intermédiaire dans le logement.

Laver le linge de literie dans une machine à laver avec un cycle à 60 degrés pendant 30 min au minimum.

#### 7. **Nettoyage des sols**

De respecter les éléments suivants pour le bio nettoyage des sols et surfaces :

Ne pas utiliser un aspirateur générateur d'aérosols pour le nettoyage des sols.

Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique (UU) imprégné d'un produit détergent

Puis rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à UU, puis laisser sécher,

Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 l d'eau) ou autre désinfectant.

### **Critères de levée de confinement pour les personnels administratifs testé Covid positif En dehors des secteurs oncologie et radiothérapie**

- ***Personnel administratif non à risque (sans comorbidité connue) de développer une forme grave de Covid-19***

La levée du confinement et la reprise du poste peut avoir lieu à partir du **8ème jour et au moins 48h après la disparition des symptômes** : la fièvre, dyspnée et toux, excréctions naso pharyngées et conjonctivales, **avec** lors de la reprise des activités professionnelles, le **port d'un masque chirurgical pendant 10 jours même avec les collègues. Vous favoriserez les échanges téléphoniques, email etc... ainsi que le travail seul dans votre bureau. Vous ne pourrez pas vous rendre au self du personnel pendant 10j suivant la reprise du poste et en étant totalement asymptomatique.**

- ***Personnel administratif présentant une comorbidité pouvant favoriser une forme grave de Covid-19***

Doivent contacter le Service de Santé au Travail pour analyse de leurs critères de Co morbidité avant toute reprise. L'arrêt de travail est d'au moins 10 jours quel que soit le poste et 14journs pour le personnel immunodéprimé (redéploiement ou confinement à domicile).

- ***Personnel administratif ayant développé une forme grave de Covid-19***

Confinement à domicile jusqu'à la fin du confinement national et suivi médicalisé. Le médecin de soins, s'il décide de la reprise, le fera en concertation avec le service de santé au travail.



**PRECONISATIONS POUR LE PERSONNEL  
ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET MEDICO-  
TECHNIQUE DES HCC DEPISTE POUR LE  
COVID-19**

Date de rédaction :  
06/04/2020 à 12H15

Version 2

**Secteur oncologie et radiothérapie, hémodialyse.**

Tout personnel administratif de ce secteur doit bénéficier d'un test COVID au moindre symptôme d'appel.

La reprise au poste se fera **après un test secondaire de négativité** à 14-21j du test initial avec maintien du port de masque et limitation des contacts directs avec le personnel de son service au moins 10j.

Dr Patrick LEFEBVRE

*Signé*

Service de Santé au Travail

Christine FIAT

*Signé*

Directeur des HCC